SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX OUVEZE-PAYRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2021

Etaient présents :

Commune d'Alissas : Messieurs Leynaud, Hilaire
Commune de Baix : Monsieur Negre
Commune de Chomérac : Monsieur Giraud,
Commune de Cruas : Monsieur Perrin
Commune de Flaviac : Madame Bernard, Monsieur Tonkens
Commune de Meysse : Monsieur Mazzini, Madame Denis
Commune de le Pouzin : Messieurs Vignal, Ambert,
Commune de Rochemaure : Monsieur Henri David
Commune de Rochessauve : Madame Mouton,
Commune de Rompon : Messieurs Dutrieux, Vivat
Commune de St Bauzile : Monsieur Carte,
Commune de Julien en St Alban : Messieurs Fougeirol, Rouby
Commune de St Lager Bressac :Madame Vincent, Monsieur Rousson
Commune de St Martin sur Lavezon : Messieurs Arto, Pasero
Commune de St Pierre la Roche : Madame De Clercq,
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Monsieur Jourdan,
Commune de St Vincent de Barrès : Monsieur Chaize.

Excusés : Mme Bacconnier, Mr Boyer, Mr Amblard, Mme Cotta, Mr Reynaud, Mr Rochette, Mr Faure, Mr Heyraud, Mr Rossetti, Mr Bernard, Mme Labeille, Mr Aurias, Mr Chanal.

Pouvoirs : Mr Boyer a donné pouvoir à Monsieur Negre, Mr Reynaud a donné pouvoir à Mr Mazzini, Mr Amblard a donné procuration à Mr Giraud, Mr Faure a donné pouvoir à Mr David, Mr Vernet a donné pouvoir à Mme Mouton, Mr Chanal a donné pouvoir à Mr Chaize.

Assistaient également à la réunion :
Technique : Messieurs Alligier, Chazot
Administratif : Mesdames Noharet, Mellarin.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Approbation de Compte rendu du 10/12/2020

Une rectification a été effectuée sur le dernier compte rendu, l'augmentation était de 5 centimes, soit 0.05 et non pas 0.5 sur les 13 communes du syndicat. A l'issue de cette observation le compte rendu a été approuvé à l'unanimité .

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Christophe Vignal

Ordre du jour

Finances :
Approbation du compte de gestion
Vote du Compte Administratif 2020
Affectation des résultats 2020 : Budget Primitif 2021
Budget primitif 2021

Travaux :
Maîtrise d'œuvre
Accord cadre à bons de commande 2021/2024 - Travaux
Programme de travaux 2021

Divers :

Approbation du compte de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'exercice du budget 2020

Monsieur Paul André, Trésorier de Privas, Comptable public de la collectivité syndicale, présente le compte de gestion de l'exercice 2020.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2020.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du trésorier.
Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier, dont les écritures sont conformes au compte administratif

- DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2020

Le conseil syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mr Jean Leynaud, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

Exploitation

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	2 874 971.78	3 665 915.93
Totaux	2 874 971.78	3 665 915.93
Résultats de clôture		790 944.15

Investissement

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		915 170.22
Opérations de l'exercice	2 506 198.10	2 059 355.47
Totaux	2 506 198.10	2 974 525.69
Résultats de clôture		468 327.59
Reste à réaliser	1 391 754.77	576 664.69
Totaux	1 391 754.77	576 664.69
Déficit	815 090.08	

Résultat cumulé

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		915 170.22
Opérations de l'exercice	5 381 169.88	5 725 271.40
Totaux	6 772 924.65	7 217 106.31
Résultats de clôture		444 181.66

Monsieur Le Président s'étant retiré, Madame Bernard, Vice-Présidente, procède au vote du Compte Administratif de l'exercice 2020, il est approuvé à : 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention, et conforme au Compte de Gestion.

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, avec les restes à réaliser, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Affectation des résultats 2020 – Budget 2021

Le comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif du Syndicat Ouvèze Payre statuant sur l'affectation des résultats et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 790 944.15 €
Décide : a 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter le résultat de fonctionnement somme suit :

DELIBERATION
DU CONSEIL SYNDICAL OUVEZE-PAYRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 OUVEZE PAYRE
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de sufrages exprimés	
Date de la convocation :	

Séance du 23/03/2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jean Leynaud, délibérant sur le compte administratif du Syndicat Ouveze Payre de l'exercice 2020 dressé par lui même, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				915 170,22 €	0,00 €	915 170,22 €
Opérations de l'exercice	2 874 971,78 €	3 665 915,93 €	2 506 198,10 €	2 059 355,47 €	5 381 169,88 €	6 640 441,62 €
Totaux	2 874 971,78 €	3 665 915,93 €	2 506 198,10 €	2 974 525,69 €	5 381 169,88 €	6 640 441,62 €
Résultat de clôture		790 944,15 € H		468 327,59 €		1 259 271,74 €

Besoin de financement	0,00 €	A
Excédent de financement	468 327,59 €	
Reste à réaliser	1 391 754,77 €	576 664,69 € C
Besoin de financement	815 090,08 €	D = B - C
Excédent de financement	0,00 €	
Besoin total de financement	346 762,49 €	E = A + D
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la sorr G	790 944,15 €	F + G = H
dont		au 002
et	790 944,15 €	au 1068

3° Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgetaire aux différents comptes;
4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents

FINANCES 2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le comité Syndical délibérant sur le Budget Primitif 2021, dressé par Mr Jean Leynaud , Président :
Approuve à : 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la proposition du Budget Primitif faite par Mr le Président et arrête comme suit la balance des recettes et dépenses tant pour la section d'Exploitation que pour la section d'Investissement.

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
002 RESULTATS D'EXPLOITATION REPORTE		
CREDITS D'EXLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	3 885 908.88 €	3 885 908.88 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	**3 885 908.88 €**	**3 885 908.88 €**
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
RESTES À REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 391 754.77 €	576 664.69 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		468 327.59 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 373 594.54 €	3 720 357.03 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**4 765 349.31 €**	**4 765 349.31 €**
TOTAL DU BUDGET	**8 651 258.19 €**	**8 651 258.19 €**

Maîtrise d'œuvre

Une consultation pour un accord cadre mono-attributaire à Bons de Commande de maîtrise d'œuvre 2020 relatif à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de travaux d'alimentation en eau potable a été passée du 29/07/2020 au 30/09/2020.
Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du syndicat.
Six bureaux d'études ont fait acte de candidature.

Après étude des dossiers, trois bureaux d'études ont été retenus, une proposition financière leur a été demandée.
La commission d'appel d'offres a étudié les différentes propositions.
A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir le Bureau d'Etudes NALDEO qui a fait la meilleure proposition.
Après en avoir délibéré à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
le Conseil Syndical approuve le marché à bons de commande de Maîtrise d'œuvre à intervenir entre le syndicat et le bureau d'Etudes Naldéo, pour un montant maximum de 400 000 € HT pour une durée maximale de 4 ans, autorise Monsieur le président à signer le marché correspondant et les pièces annexes.

Travaux d'alimentation en eaux potable sur le territoire du syndicat – Renforcement et extension des réseaux Lot unique : canalisations – robinetterie – Fontainerie – Ouvrages Accord cadre à Bons de commande 2021/2024

Monsieur le Président rappelle que, chaque année, le Syndicat réalise des Programmes de Travaux concernant le Renforcement et l'extension des réseaux.
Il a donc été décidé de passer un accord-cadre à Bons de Commande. Il sera passé pour une durée de quatre (4) ans.

Monsieur le Président précise que les travaux font l'objet d'un Marché à Bons de Commande, conformément à l'article L2125-1 et aux articles R2162-1 à R2162-6 du code de la commande publique.
Après l'Ouverture des Plis le 13/01/2021, et, après présentation du rapport de dépouillement en date du 26 janvier, il apparaît que l'Entreprise RAMPA T.P. – 07250 Le Pouzin est la plus compétitive.
Monsieur le Président soumet au Comité Syndical, l'accord-cadre à Bons de Commande passé selon Procédure Adaptée, à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Ouvèze-Payre et l'Entreprise RAMPA T.P., concernant les travaux d'Alimentation en Eau Potable, à réaliser sur le Territoire des Communes du Syndicat – Renforcement et extension des réseaux – Lot unique : Canalisations – Robinetterie – Fontainerie – Ouvrages.

Considérant la présentation du rapport de dépouillement en date du 26/01/2021 et constatant que la proposition de l'Entreprise RAMPA T.P. est la mieux disante,

Après en avoir délibéré, à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Syndical :

- Approuve l'accord cadre à Bons de Commande passé selon procédure adaptée, à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Ouvèze-Payre et l'Entreprise RAMPA T.P., dont la valeur des prestations susceptibles d'être commandées au cours des 4 années et n'excèdera pas 5.000.000,00 Euros H.T.
- Autorise Monsieur le Président à signer ce document et les pièces annexes,
- Transmet à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, la présente délibération, ainsi que les pièces annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.
-

Avant-Projet Renouvellement de réseaux 2021

Monsieur le Président expose au Comité Syndical l'avant-projet concernant les travaux de renouvellement de canalisations que le syndicat souhaite engager sur les communes du Pouzin, Chomérac, Flaviac, Cruas, Rochemaure, Rompon, St Vincent de Barres, Rochessauve, Saint Julien en Saint Alban et Saint Martin sur Lavezon durant l'année 2021.
Il s'agit de tronçons de réseaux anciens en fonte grise et PVC collé classés fragiles et fuyants.
Le choix des tronçons à renouveler est organisé en fonction des fuites estimées et en coordination avec les communes qui font part de leurs projets de travaux de voirie ou réseau pour l'année à venir.

Ce dossier est estimé, somme à valoir comprise à 886 000 Euros H.T.

Les travaux projetés comprennent :

COMMUNE DU POUZIN – AVENUE DUPAU SUD

- Fourniture et pose en tranchée de 470 ml de conduite fonte Ø 200 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement des branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE CHOMERAC – PLACE DU TEMPLE

- Fourniture et pose en tranchée de 130 ml de conduite fonte Ø 60 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 20 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE CRUAS – RUE GABRIEL PERI

- Fourniture et pose en tranchée de 146 ml de conduite fonte Ø 150 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 15 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux

COMMUNE DE ROCHEMAURE – CITE DU BARRAGE

- Fourniture et pose en tranchée de 392 ml de conduite fonte Ø 150 ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 7 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE ROMPON – CHEMIN DE QUINTEL

- Fourniture et pose en tranchée de 660 ml de conduite PVC (BLUFORCE) Ø90 ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 5 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR LAVEZON – SAINT PIERRE LA ROCHE

- Fourniture et pose en tranchée de 1380 ml de conduite PEHD Ø 63 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 5 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,

- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE ST VINCENT DE BARRES – QUARTIER TRACIEU

- Fourniture et pose en tranchée de 577 ml de conduite fonte Ø 100 ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Renouvellement de 5 branchements particuliers,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE FLAVIAC – QUARTIER FLOSSAC

- Fourniture et pose en tranchée de 242 ml de conduite fonte Ø 125 ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.

COMMUNE DE ROCHESSAUVE – LES ALLIGIERS

- Fourniture et pose en tranchée de 52 ml de conduite fonte Ø 60 mm ainsi que la robinetterie et les pièces spéciales nécessaires,
- Maintien du service d'alimentation en eau potable,
- Essais en pression,
- Raccordements aux réseaux existants,
- Réfection des revêtements de voiries,
- Remise en état des lieux,
- Récolement concernant ces travaux.,

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver ce dossier.

Après en avoir délibéré à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Approuve** l'avant-projet s'élevant à la somme de 886 000,00 €uros H.T.,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et de l'Etat,
- **Demande** la mise en place des procédures réglementaires,
- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Charge** Monsieur le Président de valider le projet en vue de la réalisation des travaux conformément à la Commande Publique,
- **Transmet** à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, la présente délibération, afin qu'elle soit rendue exécutoire.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 h

Secrétaire de Séance

Christophe Vignal

SYNDICAT MIXTE ZI Le Paty 07250 LE POUZIN Tél. 04 75 63 81 29 syndicat@siap07.fr D'EAU POTABLE OUVEZE PAYRE

Le Président

Jean Leynaud

SYNDICAT MIXTE ZI Le Paty 07250 LE POUZIN Tél. 04 75 63 81 29 syndicat@siap07.fr D'EAU POTABLE OUVEZE PAYRE